

	Déclaration liminaire CGT Finances Publiques Formation spécialisée du Comité Social d'Administration Local de la DGE Mardi 28 mai à 9 H 30
---	--

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

A quelques semaines du début des JO à Paris, il est un sport auquel le gouvernement s'adonne assidûment et avec entrain : le bashing anti-fonctionnaires.

Il tire sur les agents qu'il faudrait pouvoir licencier à tout va (il feint d'ignorer au passage que c'est déjà possible avec la révocation mais le recours à la démagogie ne lui fait pas peur bien au contraire).

Dans le même temps, il verse quelques larmes de crocodiles sur le manque d'attractivité de la fonction publique !

Mais pourquoi donc les candidats ne se bousculent pas aux épreuves des concours de la Fonction publique ? Cela doit être la faute aux types d'épreuves bien sûr !

Il n'y a certainement aucun lien avec la perte du pouvoir d'achat considérable des fonctionnaires et l'annonce du gel des salaires pour 2024. Selon l'INSEE les salaires du privé ont grimpé deux fois plus vite que ceux du public.

Aucun lien non plus avec les coupes massives dans les budgets publics conduisant à rendre le travail de plus en plus difficile pour beaucoup d'agents publics, à provoquer une perte de sens dans son travail tant il devient difficile de réaliser les missions de services publics attendues par la population.

Mais tout cela n'est pas suffisant et, plus proche de la Foire du Trône que d'Olympie, le gouvernement excelle au jeu du grand chamboule-tout en voulant faire voler en éclat les catégories A, B et C !

Aussi, pour le gouvernement, le statut de la Fonction publique n'est qu'un carcan insupportable l'entravant dans son jeu de massacre ! C'est oublier un peu vite que ce statut permet d'assurer l'égalité de traitement des citoyens, de leur garantir un traitement impartial et neutre. Pour les agents publics c'est également leur assurer des garanties collectives statutaires.

Le projet de loi veut balayer l'ensemble des principes fondateurs de la fonction publique : indépendance, égalité, responsabilité.

Les éléments de synthèses et suites du 1^{er} cycle de concertation relatifs au projet de loi ont parus en date du 21 mai et ne laissent aucun doute sur les projets du gouvernement au vu des thèmes suivant : « comment mettre l'évaluation professionnelle au cœur du management ? Comment faciliter l'entrée dans la fonction publique de talents plus diversifiés ? Comment mieux récompenser l'engagement, le mérite et les résultats par la rémunération ?

Ce n'est évidemment pas ce dont a besoin la Fonction publique pour assurer les nombreuses missions qui sont les siennes et ce n'est pas non plus ce qu'attendent la majorité des agents.

Concernant toujours les mauvaises idées dans les tuyaux (cf la note Fonction publique du 23 mars), une note de la Directrice Générale du 2 avril prévoyant les modalités de mise en œuvre à la DGFIP à compter du 1^{er} septembre 2024 de l'expérimentation de la semaine en 4 jours a demandé aux Directions de faire remonter pour le 22 avril leur proposition de services expérimentateurs.

Section CGT – FINANCES PUBLIQUES
DGE – 8 rue Courtois
93500 PANTIN

Pour une fois, le silence radio de votre part n'est pas pour nous déplaire. Faut-il donc en conclure que la DGE a été exemptée de cette obligation d'expérimentation ? Ce qui aura le mérite de nous épargner une perte de temps certaine.

Ce projet est présenté comme devant favoriser l'attractivité de la Fonction Publique. Il est vrai que ce rythme de travail fait vraiment rêver avec des journées de travail qui seraient selon les 4 modules horaires de 9h03 à 9h37.

Modules / par jour actuellement / en 4 jours par jour / en plus par jour :

36h12	07h14	09h03	+ 1h49 <i>par jour</i>
37h30	07h30	09h22	+ 1h52 <i>par jour</i>
38h00	07h36	09h30	+ 1h54 <i>par jour</i>
38h30	07h42	09h37	+ 1h55 <i>par jour</i>

Au temps de travail quotidien à rallonge s'ajoutent la pause méridienne et les trajets qui peuvent être considérables en Île-de-France. Ainsi pour nombre d'agents ce serait des journées - travail + trajet - de plus de 12 ou 13 heures. Ajoutons à cela une bonne nuit de sommeil de 7 à 8 heures comme recommandé, il ne reste donc à chacun que quelques heures disponibles sur 24 !!! Et ce serait donc cela l'amélioration des conditions de travail et une meilleure articulation vie personnelle vie professionnelle !!

Oui, les questions de l'organisation et des conditions de travail se posent à une époque où elles ne cessent de se dégrader à la DGFIP mais aussi à la DGE et où les aspirations des agents peuvent changer. Mais en aucun cas la contraction de notre temps de travail actuel sur 4 jours ne peut constituer un vrai progrès social pour la majorité des agents et un meilleur fonctionnement de l'administration.

Outre les nombreux risques pour la santé physique et psychologique des agents, des études mises en avant par Eric HEYER, chef économiste de l'OFCE « démontrent que travailler 35 heures en un temps réduit peut impacter négativement la productivité. Plus la journée est longue, plus la productivité baisse et on ne travaille pas aussi efficacement la 8e heure que la 7e ou la 6e ». Alors que dire si l'on doit dépasser 9 h par jour, 4 jours par semaine et ce, toute l'année !

En revanche, la proposition de la CGT d'une semaine de 32H sans réduction des salaires et avec des embauches constitue un vrai progrès social, sans remettre en cause la qualité de service public, ni la santé et la sécurité des agents, bien au contraire.

Autre sujet d'inquiétude, avec cette fois une réforme déjà mise en œuvre, à savoir la Responsabilité des gestionnaires publics. Récemment, un inspecteur, adjoint d'une Paierie départementale vient d'être condamné par la Cour des Comptes à une amende de 2 500 € et cela alors qu'il n'a commis aucune faute mais a été victime d'une escroquerie aux coordonnées bancaires (faux ordre de virement). C'est bien l'adjoint qui est condamné et non le comptable ce qui malheureusement confirme ce que la CGT Finances Publiques dénonce depuis plus de 18 mois : tous les agents de la DGFIP sont justiciables, tous les agents qui valident une opération peuvent être condamnés.

Dans le contexte général de dégradation de nos conditions de travail (pression des objectifs, réorganisations et réformes incessantes, instabilité des applicatifs informatiques, arbitraire en matière de promotion et d'affectation, insécurité dans l'exercice des missions, etc...), qui peut être assuré de ne jamais commettre un jour une erreur engageant sa responsabilité devant la cour des comptes, ainsi que d'éventuelles suites disciplinaires, malgré tout le professionnalisme dont les agents font preuve au quotidien ? Nous souhaiterions connaître votre appréciation de cette condamnation au regard de ce que vous avez précédemment répondu à nos inquiétudes pour les agents de la DGE à savoir que la seule justiciable ce serait vous.

A la DGE, la récente communication des plans de micro-zoning à Romainville ne fait que confirmer nos craintes et nombreuses alertes sur la dégradation des conditions de travail dans les nouveaux locaux.

Plusieurs services rencontrent déjà de réelles difficultés et pour tous, ce sera une promiscuité qui n'est en rien favorable aux agents. Le manque de place, que nous avons dénoncé dès l'annonce du projet, est toujours plus criant. L'entassement des agents est très préoccupant et l'absence de disponibilité, ne serait-ce que de 10 m² ne fait qu'accroître l'inquiétude.

En ce qui concerne les salles communes aux 3 DNS notamment les salles de réunions, vous vous félicitez lors des réunions communes de leur nombre mais dès à présent, nous savons que la DNEF a dû en récupérer une pour loger une brigade nouvellement créée et pas prévue dans le chiffrage initial de l'effectif de cette direction !

A chaque nouvelle information reçue, ce n'est qu'aggravation de ce que nous craignons déjà.

A titre d'exemple, lors de la réunion informelle du 15 mai, nous découvrons que le local à vélo sera positionné au RDC mais après le bâtiment C soit à un endroit très éloigné de notre porte d'entrée sur la nationale, sans possibilité de rentrer avant dans le bâtiment.

Dès les annonces du déménagement, les prétendues qualités environnementales du bâtiment ont été mises en avant, or sur un point aussi simple à mettre en œuvre que la facilitation des circulations douces (vélo, trotinettes), le résultat est déplorable, c'est 0 pointé pour le promoteur, pour le propriétaire et pour une direction qui ne fait que mettre en avant les « contraintes » du promoteur au lieu de se soucier de la dégradation des conditions de travail des agents.

Ce que vous appelez les contraintes du promoteur s'appellent du business et les prétendues qualités environnementales du simple greenwashing.

Cela n'est pas pour nous rassurer pour la suite des découvertes bâtimentaires et de l'usage au quotidien de ces locaux qui par contre, ne manqueront pas de coûter un pognon de dingue à l'Administration et aux contribuables et tout cela à fonds perdu... ou plutôt à dividendes garantis !

A l'ordre du jour de la présente **Formation Spécialisée du CSAL de la DGE** figure la présentation de la note d'orientation ministérielle santé, sécurité et conditions de travail 2024 qui précise les orientations 2024 regroupées en 6 axes. Parmi ceux-ci le 3ème s'intitule « améliorer les conditions de travail et agir sur l'organisation du travail pour les prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail ».

Sur cet axe en particulier, nous avons hâtes de connaître les actions que vous allez mener pour décliner les orientations de la note.

Nous attendons vos réponses sur ces divers points et bien d'autres que nous évoquerons au cours de la FS convoquée ce jour pour évoquer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents, des sujets qui rappellent le relèvent de votre entière responsabilité.